

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2019

Présents : M. Colino, M. Boilay, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Delaunay, Mme Wattebled, M. Leboulanger, Mme Alexandre, M. Bernier, Mme Lesellier, M. Blin, Mme Marnier, M. Richard.

Absents excusés : Mme Vaillant, M. Crave.

Secrétaire de séance : Mme Delaunay.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par M. Crave à Mme Alexandre et par Mme Vaillant à Mme Delaunay. Il présente le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Il demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour un dossier d'aide sociale qu'il souhaite voir traiter à huis clos en fin de séance. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1. Transfert de la compétence assainissement : signature d'une convention pour la mise à disposition des biens, droits et obligations relatifs à cette compétence

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son autorisation à la signature par le maire d'une convention de mise à disposition de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon l'ensemble des biens, droits et obligations relatifs à la compétence assainissement des eaux usées

2. Création d'une nouvelle armoire d'éclairage public

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la création d'une nouvelle armoire d'éclairage public afin de décharger l'armoire n°01 qui dessert trop de lampadaires. Le coût total de cette création est de 6 951.68 €, la part restant à la charge de la commune est de 4 125.86€.

3. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif créé pour les besoins de l'agence postale à 28 heures à compter du 1^{er} janvier 2020.

4. Décision modificative n°1

Afin de pouvoir rembourser le trop-perçu de charges du logement communal, Monsieur le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement	
022 Dépenses imprévues	-150,00€
673 Titres annulés	+150,00€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications budgétaires.